



N°2020/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 MARS 2020**

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'an deux mille vingt, le neuf mars, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-quatre mars 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Marc SIMONNEAUX, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Gontran de VILLELE, Bérénice RAMBAUD, Eric CUENOT (donne pouvoir à Damien GUIBOUT)

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 6

VOTANTS : 6

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

VU la délibération n° 2018/14 du Conseil Municipal en date du 09/04/2018 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2018,

Madame la première adjointe, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Valérie Pierrès, première adjointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Commune	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 046 345,92 €	295 128,17 €
Recettes	1 179 639,07 €	400 086,59 €
Résultat	133 293,15 €	104 958,42 €

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

Damien GUIBOUT